

COMMUNE D'OSENBACH

Département du Haut-Rhin

ARRETE 2026-34

Portant circulation alternée pour cause de travaux

Le maire de la commune de Osenbach

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant les travaux de pose de branchement électrique

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1

La circulation des véhicules sera alternée dans la rue du Moulin entre le N° 15 et 19, à compter du 29/06/2026 et ce pendant la durée des travaux.

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement ou par feux, sera mis en place.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4

L'entreprise chargée des travaux mettra en place toute signalisation nécessaire, conforme à la législation en vigueur et visible de jour comme de nuit ;

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rouffach,
- Monsieur le Directeur des Brigades Vertes
- SDIS
- L'entreprise CET
- Archives de la Mairie

Osenbach le 22/06/2026

Le Maire

David GOLLENTZ



Mise en ligne sur le site internet www.osenbach.fr le 23/06/2026